

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Les propositions du cabinet d'avocats EY pour une modernisation du contrôle fiscal

JURISPRUDENCE

Page 7

■ Santé / Droit médical

Léa Thoraval

Motivation enrichie pour le refus d'expertises sanguines ordonnées par le juge des référés (Cass. 1^{re} civ., 12 juin 2018)

Page 11

■ Entreprises en difficulté

Jérôme Lasserre Capdeville

Florilège de précisions intéressant les causes et les effets de la faillite personnelle et de l'interdiction de gérer (Cass. com., 11 avr. 2018)

Page 15

■ Social

Marc Richevaux

Objectifs et langue française (Cass. soc., 3 mai 2018)

Page 18

■ Administratif

Anthony Aranda Vasquez

Le Conseil d'État précise les modalités de recours contre les actes réglementaires (CE, 18 mai 2018)

CULTURE

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Sur les plages du Débarquement (III)

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

Les propositions du cabinet d'avocats EY pour une modernisation du contrôle fiscal ^{138d9}

Frédérique PERROTIN

À l'heure où l'on vote un nouveau texte qui vient renforcer les moyens de l'administration fiscale en matière de lutte contre la fraude fiscale, le cabinet EY revient sur une décennie de relations entre l'administration fiscale et le contribuable et délivre 37 propositions pour contribuer au débat.

Le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude (projet de loi relatif à la lutte contre la fraude, Sénat n° 385, 28 mars 2018), présenté le 29 mars dernier par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin a été adopté en première lecture par le Sénat le 3 juillet dernier. Ce projet de loi a changé de nom lors de son examen par le Sénat et cette dénomination a été reprise par la commission mixte paritaire. Il se nomme désormais « Projet de loi renforçant l'efficacité de l'administration pour une relation de confiance avec le public ». Il est actuellement examiné en seconde lecture devant l'Assemblée nationale.

■ Cibler et renforcer les sanctions

Ce texte vient compléter la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC), qui définit un nouvel équilibre dans les relations entre le citoyen ou

l'entreprise et l'administration et privilégie une logique d'accompagnement et de conseil, notamment face aux erreurs commises de bonne foi. Ce nouveau projet de loi a pour objectif de cibler et de renforcer les sanctions à l'encontre des fraudeurs qui contreviennent délibérément aux principes fondamentaux d'égalité devant les charges publiques et de consentement à l'impôt. Par rapport aux textes qui l'ont précédé, ce projet de loi comporte des innovations importantes. Il renforce d'abord les moyens de détection et de caractérisation de la fraude en harmonisant les outils dont disposent les administrations et en intensifiant le partage de données à des fins de lutte contre la fraude fiscale, douanière et sociale. Il définit les modalités précises de mise en œuvre de la transmission automatique des revenus générés par les utilisateurs des plates-formes d'économie collaborative, qui entre en vigueur l'an prochain.

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34